

La CREG s'oppose à Electrabel sur la rente nucléaire

Le 9 février dernier, lors des auditions en Commission de l'Économie de la Chambre des représentants^A, le régulateur fédéral de l'Énergie, la CREG, et Electrabel SA ont avancé des chiffres fort divergents sur le montant de la rente nucléaire : autour de 2 milliards par an selon la CREG contre 652 millions selon Electrabel. Il s'agit des profits liés à la production et la vente de l'électricité des centrales nucléaires de Doel et Tihange, qui sont déjà complètement amorties. L'année passée, le ministre de l'Énergie et du Climat avait demandé à la CREG d'évaluer le montant de cette rente nucléaire. Depuis lors, les pouvoirs publics s'interrogent sur les modalités pour taxer en totalité ou en partie ces profits. À la suite des auditions, le ministre Paul Magnette a demandé à la CREG et à la Banque nationale de Belgique de se rencontrer afin de trouver un terrain d'entente pour faire converger les méthodes et les chiffres.

Guido Camps revient sur les dernières évolutions en la matière.

► Ensemble! : Il existe une forte divergence entre les chiffres de la CREG sur la rente nucléaire et le chiffre avancé par Electrabel. Comment expliquer cette différence? ^B

Guido Camps : Nous avons exposé devant la commission de la Chambre notre méthode et le résul-

INTERVIEW DE GUIDO CAMPS, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE DES PRIX ET DES COMPTES DE LA CREG, AU SUJET DE LA CONTROVERSE QUI OPPOSE LE RÉGULATEUR FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE ET ELECTRABEL SUR LE MONTANT DE LA RENTE NUCLÉAIRE.

Propos recueillis par Paul Vanlerberghe
CSCE

tat de cette méthode pour arriver au montant de la rente nucléaire. Après avoir entendu les autres parties, in casu Electrabel, je crois que notre analyse reste valable. Donc, nous ne voyons pas de raison de modifier notre position. Depuis la session de la commission, le ministre nous invite à nous entretenir avec la Banque nationale de Belgique et donc, nous allons nous rencontrer pour comparer les méthodes.

► Quelle est la méthode utilisée par la CREG pour calculer la rente nucléaire?

Nous avons avancé devant les parlementaires la méthode suivante. Nous analysons les coûts de production dans l'état actuel du système de production du parc nucléaire en Belgique. Ce parc nucléaire a produit 46 térawattheures (TWh) d'électricité en 2007 (dont 40 TWh pour le compte d'Electrabel). Le coût de production de ce parc est de 17 à 212 euros par mégawattheure

(MWh). Le prix de vente moyen par MWh d'Electrabel est de 57 euros. Donc, on arrive à une rente nucléaire de 1,5 milliard d'euros.

► Pourtant Electrabel conteste votre méthode et avance, entre autres, que le nucléaire est vendu aux gros consommateurs à un prix bien inférieur, qui se situe à peu près vers les 44,8 euros par MWh...

Il faut être conséquent dans la méthode. Ou bien on se base sur un parc de production avec des coûts moyens pour tout le parc et avec des prix de vente moyens pour toute la production vendue. Ou bien on calcule les prix de production par centrale et les prix de vente par section de la commercialisation. En ce qui concerne les coûts par centrale, Electrabel nous dit qu'elle n'en dispose pas. Donc, on revient au calcul du parc en moyenne.

Or, en Belgique, le prix pour le secteur résidentiel est connu. Il y a

des prix connus pour les contrats de tension moyenne et il y a les gros consommateurs qui sont fournis selon les termes de leur contrat, et dont nous disposons des données.

Nous avons donc calculé une moyenne pondérée des prix en vigueur dans ces trois grandes sections du marché, et nous sommes arrivés à 67 euros par MWh.

Electrabel a avancé aux parlementaires un prix de vente du nucléaire basé sur une fraction seulement des ventes de sa production nucléaire, notamment les ventes dans le cadre de gros contrats à l'industrie. Et elle a extrapolé ce prix sur toute la vente du nucléaire. Ce n'est pas honnête intellectuellement.

► À quoi peut mener l'arbitrage avec la Banque nationale, proposé par le ministre?

Il est certain que la Banque nationale s'intéresse principalement



GUIDO CAMPS

aux prix de l'énergie à cause de la volatilité de ces prix et ensuite à cause de son incidence sur l'inflation. Ce sont des motivations très importantes et honorables.

Maintenant, Electrabel a expliqué aux parlementaires qu'elle ne fait que 850 millions d'euros de bénéfices en 2007, dont 652 millions seraient à imputer à la production nucléaire. Ces chiffres se trouvent dans les comptes d'Electrabel et ils sont déposés à la centrale des bilans de la Banque nationale. Donc, il faut pouvoir expliquer ces chiffres par rapport aux coûts de production et prix de vente. Nous allons attendre et découvrir ce que l'entretien avec la Banque nationale nous apprend de neuf.

► **En France, la loi NOME va imposer au producteur**

historique Électricité de France (EDF) de vendre une portion de sa production nucléaire aux autres opérateurs à un prix régulé qui sera probablement dans une fourchette de 28 à 34 euros par MWh. Cette fourchette peut-elle servir comme point de repère pour le débat en Belgique?

Il est en tout cas très significatif que le Parlement français trouve nécessaire de mettre une partie de la production nucléaire historique à la disposition de tous les opérateurs du secteur, et cela à un prix à décider mais en tout cas dénué de la rente nucléaire.

Maintenant, le prix à définir en France, qui sera probablement entre 28 et 34 euros par MWh,

sera basé non seulement sur les coûts de production mais va comprendre également des provisions pour le renouvellement du parc nucléaire en France, et aussi pour le traitement des déchets nucléaires et le démantèlement des centrales. Ce sont deux catégories dans ce prix qui ne sont pas dans la discussion engagée en Belgique, puisque nos concitoyens payent déjà des cotisations pour le traitement des déchets et pour le démantèlement. Et parce que la loi prévoit que le parc nucléaire ne sera pas renouvelé. Donc, si on considère ce futur prix dans le cadre de la loi NOME en France, il faudra le diminuer de ces aspects-là, pour faire la comparaison avec le prix à retenir pour calculer la rente nucléaire en Belgique. Par contre, il est curieux de constater que Suez-GDF en France s'anime sérieusement pour que ce prix régulé de l'électricité nucléaire partagé reste en dessous du seuil de 30 euros par MWh.

► **Lors d'une émission récente du magazine Panorama à la VRT a été évoquée une insuffisance structurelle du parc de production en Belgique avec la possibilité de black-out dans un futur proche...**

La vérité exige de dire qu'il y a eu une croissance nette de la capacité de production de 600 mégawatts dans la période 2007-

2010. Mais il est vrai que, si le niveau de consommation renoue avec les niveaux d'avant la crise économique et financière, il y aurait une tension permanente sur le réseau.

D'autre part, la Belgique a beaucoup exporté dans le passé, tout comme elle a importé dans un passé récent. Il n'y a rien de spécial, rien de grave à cela. Mais si l'on doit importer structurellement et dans toute situation, cela engendre une situation potentiellement grave. Car, s'il arrive une crise majeure au niveau européen, une situation d'importation peut être dangereuse. On ne sait pas quelle sera l'attitude des autorités nationales d'autres pays à ce moment. Et on serait donc potentiellement limité à la capacité de production qui est basée sur le territoire national pour alimenter le réseau. ■

Ⓐ La Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture. Chambre des représentants. Parlement belge.

Ⓞ Les arguments et chiffres avancés dans le débat parlementaire et dans cet article se réfèrent aux études concernant la production et l'exploitation de l'année 2007.

Ⓞ Cellule stratégique du premier ministre. Lettre au Gouverneur de la Banque nationale de Belgique. Réf. KC1/2011/SKC-05

Ⓞ Voir site de la Banque nationale : <http://www.nbb.be/doc/ts/publications/creg/verslag.pdf>

Quand la Banque nationale s'en mêle

Après l'interview du directeur de la CREG, réalisée le 7 mars, le Premier ministre a demandé, le 11 avril, au gouverneur de la Banque nationale de réaliser "une étude sur le montant de la rente de rareté nucléaire"Ⓞ. Le but étant de dégager une troisième opinion face aux montants différents calculés par la CREG et Electrabel à propos de la rente nucléaire. La Banque nationale a présenté l'étude au gouvernement et a publié le rapport de son étude le 27 avril 2011Ⓞ.

Selon la Banque nationale, le montant de la rente nucléaire (chiffré sur les données de l'année d'exploitation 2007) varie entre 810 et 950 millions d'euros. Avec ce résultat, la Banque nationale s'approche du montant avancé par Electrabel.